

**Crédits supplémentaires pour 2025 (2<sup>ème</sup> série)**

**Rapport sur le préavis N° 2025/36**

La commission des finances a traité, sous la présidence de Monsieur Pierre Conscience, 61 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leurs demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 29 étaient de compétence déléguée.

La répartition entre les directions est la suivante:

	<b>Budget fonctionnement</b>	dont compétence déléguée	<b>Autorisations d'achats</b>	dont compétence déléguée	<b>Crédits d'investissements</b>	<b>Totaux</b>
CD	5	2				5
SE	10	5	2	1		12
SCS	9	2				9
LEA	9	5	1			10
EJQ	8	1	1	1		9
FIM	7	6	3			10
SIL	4	4	2	2		6
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	25	<b>9</b>	4	<b>0</b>	<b>61</b>

La répartition des montants nets est la suivante:

	<b>Budget fonctionnement</b>	<b>Autorisations d'achats</b>	<b>Crédits d'investissements</b>	<b>Totaux</b>
CD	75'000			75'000
SE	49'400	9'000		58'400
SCS	533'600			533'600
LEA	213'300	88'200	-69'900	231'600
EJQ	-20'000			-20'000
FIM	100			100
SIL	-78'500	78'500		0
<b>Totaux</b>	<b>772'900</b>	<b>175'700</b>	<b>-69'900</b>	<b>878'700</b>

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Des informations complémentaires ont été demandées ; aucune demande n'a été amendée. Une demande concernant, le CS25048 en lien avec l'école de natation, a suscité des informations complémentaires, puis a été votée par voie de circulation. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

## Commission des finances

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis (par 12 oui et 1 abstention) et propose au Conseil d'en faire de même.

Paulraj Kanthia

Lausanne, le 16 novembre 2025